

SIMM

système
d'information sur
le milieu marin



SERVICE D'ADMINISTRATION
DES RÉFÉRENTIELS MARINS

Mandat du groupe ouvrages

Version 0.2

Historique du document

Date de création : 28 novembre 2019

Dernière modification : 10 janvier 2020

Version : 0.2

Version	Date	Auteur	Relecture	Modifications
0.1	14/08/2019	A. ROUYER	C. RABEVOLO et S. PIEL	
0.2	07/01/2020	S.PIEL	A. LECHENE, P. VIGNE	Rajout concernant un travail préexistant réalisé par le CEREMA sous maîtrise d'ouvrage AFB/OFB en lien avec la production des deux indicateurs DCSMM relatifs à l'artificialisation des milieux marins littoraux et côtiers

Contacts des membres du Service d'Administration des Référentiels (SAR) :

Nom	Téléphone	Mail	Organisme
Clémence RABEVOLO	0298224695	clemence.rabevolo@ifremer.fr	Service SISMER – Ifremer centre Bretagne ZI de la pointe du Diable 29280 Plouzané
Armelle ROUYER	0298224058	armelle.rouyer@ifremer.fr	Service SISMER – Ifremer centre Bretagne ZI de la pointe du Diable 29280 Plouzané
Steven PIEL	0298338745	steven.piel@ofb.gouv.fr	Office français de la biodiversité Direction surveillance, évaluation, données Pôle maritime de Brest 16 quai de la Douane 29229 Brest

Sommaire

Historique du document	2
Sommaire	3
1. Contexte	3
2. Périmètre de travail	4
3. Mandat	4
4. Organisation et délais	5

1. Contexte

Le **Système d'Information sur le Milieu Marin (SIMM)** s'inscrit dans le système d'information de l'État. Il est l'un des trois systèmes fédérateurs prévus dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 avec le [Système d'Information sur l'Eau](#) et le [Système d'Information sur la Biodiversité](#).

Il prend en compte les grands enjeux écologiques du développement durable sur le milieu marin, notamment le changement climatique, la perte accélérée de biodiversité, la raréfaction des ressources, la multiplication des risques sanitaires, alimentaires et naturels, la régulation des usages et de leurs impacts sur les milieux marins.

Le SIMM repose sur les systèmes de données publiques qui rassemblent des données relatives au milieu marin dans les espaces maritimes français. Ainsi, le SIMM a un rôle essentiel pour rendre compte à l'Union Européenne de la mise en œuvre de plusieurs politiques publiques, comme la Directive Cadre « Stratégie pour le Milieu Marin » (DCSMM) et la Directive Cadre « Planification de l'Espace Maritime » (DCPEM).

Le **Service d'Administration des Référentiels (SAR)** a pour objectifs d'assurer l'élaboration des éléments du référentiel technique et de mettre en place les moyens techniques permettant de proposer un langage commun. En offrant une vision unique du référentiel de données au sein du SIMM, le SAR facilite ainsi l'interopérabilité des données entre les différents systèmes d'information.

L'équipe du SAR est constituée d'agents de l'OFB (pilote) et de l'Ifremer (secrétariat). Ses travaux sont pilotés par le groupe de travail du langage commun du SIMM.

Le secrétariat technique du SAR est chargé de :

- l'organisation de groupes de travail, rédaction de documents et consultation des usagers et producteurs de données,
- l'administration et la diffusion des données de référence,
- l'appui technique aux acteurs des SI métiers : expression de leurs besoins, prise en compte du référentiel dans les textes réglementaires, gestion et diffusion des données.

2. Périmètre de travail

Le référentiel ouvrages permettra d'établir une liste standardisée des types d'ouvrages et infrastructures maritimes au niveau national (ex : jetée, digue, cale, ...). Il s'agira de données de référence et non d'un modèle de données. Cette typologie est d'autant plus attendue qu'elle pourra servir au rapportage d'indicateurs de l'artificialisation des milieux marins littoraux et côtiers pour répondre à la Directive Cadre Stratégie sur le Milieu Marin.

Jusqu'à présent il n'y avait pas d'indicateur DCSMM bien défini sur l'artificialisation. Parmi les indicateurs du second cycle des objectifs environnementaux, approuvés en 2019, deux sont dédiés au suivi de l'artificialisation du littoral. Les bases de données existantes susceptibles de produire ces indicateurs sont hétérogènes provenant de travaux divers. Les principales banques de données concernées sont : la BD Ouvrages du Cerema, la BD Ouvrages portuaires du BRGM, la BD MEDAM en Méditerranée ainsi que d'autres bases de données produites localement par les services gestionnaires (DDTM, départements, ports, etc.).

Le référentiel sur la limite terre-mer, actuellement en cours de production par l'IGN et le Shom, utilise également une typologie d'ouvrages présents sur le littoral (voir l'attribut 'CATSLC' : catégorie de la limite artificielle).

Par ailleurs, le référentiel devra être interopérable avec des standards internationaux. En effet, ce référentiel devra répondre aux attendus d'instances internationales tels que ceux de la convention de Barcelone. En effet, cette convention pour la protection du milieu marin et du littoral de Méditerranée, ratifiée par la France, préconise l'utilisation d'une liste de 6 codes permettant de différencier les structures artificielles.

Enfin, le référentiel des ouvrages devra répondre aux besoins propres au SIMM, notamment :

- être opérationnel,
- assurer l'interopérabilité entre le SIMM, les banques de données et les systèmes internationaux,
- suivre les règles du [Cadre commun d'architecture des référentiels de données](#).

3. Mandat

Le SAR est chargé d'analyser les différentes pistes de mise en place du référentiel des ouvrages, et de proposer au groupe de pilotage du langage commun les avantages et inconvénients des solutions envisageables.

Avec l'appui d'un groupe d'experts, le SAR travaillera sur la définition d'un ouvrage ainsi que sur la typologie afin d'établir un référentiel commun qui réponde aux besoins des banques du SIMM. Ce travail se fera en étroite collaboration avec le Cerema qui est par ailleurs mandaté par l'OFB pour travailler sur la production des indicateurs de l'artificialisation des milieux marins littoraux et côtiers d'une part, et la réalisation d'un audit des bases de données ouvrages existantes d'autre part.

En particulier, le SAR explorera la possibilité de l'utilisation d'un référentiel existant (quelles limites, quelles possibilités de le faire évoluer pour qu'il réponde aux besoins du

SIMM, quelle organisation, etc.). Il produira un document de conclusion comparant les différents référentiels existants et le choix définitif sera discuté au groupe de pilotage du langage commun.

Pour cela le SAR s'appuiera sur les expériences d'autres structures. Par ailleurs, les standards nationaux et internationaux devront être étudiés.

4. Organisation et délais

Le SAR constituera et animera un groupe de travail SAR ad'hoc avec les différents partenaires et référents thématiques.

Ce groupe de travail sera co-animé par Clémence RABEVOLO et Armelle ROUYER (Ifremer, secrétariat technique du SAR) ainsi que Steven PIEL (OFB, chargé du pilotage du SAR). Il pourra évoluer et comprendra notamment des coordinateurs de banques de données du SIMM.

Le SAR présentera son analyse au groupe de pilotage du langage commun dans les 6 mois après la première réunion du groupe de travail.

Le groupe de pilotage du langage commun peut demander des précisions au SAR, ce qui prolongera d'autant la vie du groupe.